



Personnel - Administration Générale - Mutualisation

OBJET : Modification du tableau des effectifs

EXPOSE

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs pour les besoins suivants :

- Suite à la délibération du 15 avril dernier précisant les conditions de reprise du personnel du SITC et la répartition des agents entre les communautés de communes de la Région de Nozay et Châteaubriant-Derval, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs afin de pouvoir procéder à leur transfert :
 - Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (18/35),
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (18/35),
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35),
 - Un poste de rédacteur à temps complet.

- Un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du réseau de lecture a souhaité muter dans une autre collectivité. Le poste laissé vacant a fait l'objet d'un appel à candidatures. Le candidat retenu étant titulaire du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe, et aucun poste correspondant n'étant vacant au tableau des effectifs, il convient de créer le poste correspondant.

- Comme chaque année, il convient d'ajuster le temps de travail de certains enseignants du conservatoire aux besoins réels tenant compte du nombre d'élèves inscrits. Aussi, il est envisagé de créer les postes suivants :
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 14/20èmes (en remplacement d'un poste à 15/20èmes),
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 9.5/20èmes (en remplacement d'un poste à 8.5/20èmes).

- Par délibération du 22 février 2018, un poste non permanent d'attaché territorial à temps complet avait été créé pour permettre le recrutement d'un chargé de mission « Plan Alimentaire du Territoire ». Ce besoin devenant permanent, il convient d'intégrer ce poste au tableau des effectifs permanents de la communauté de communes.

- Par ailleurs, un agent titulaire du grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17.5/35) effectue des heures complémentaires de manière régulière à hauteur de 28/35^{ème}. Aussi, ce besoin étant pérenne, il est proposé de régulariser cette situation en créant un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35).

Les modifications de temps de travail des agents ont été présentées en Comité Technique le 20 mai 2021 et ont reçu un avis favorable.

Enfin, il est proposé de supprimer des postes vacants au tableau des effectifs notamment suite à des modifications de temps de travail ou des avancements ou promotion :

- 1 poste de conservateur de bibliothèque de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 9/16^{èmes},
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17.5/35),
- 1 poste d'attaché territorial non permanent à temps complet.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Personnel – Administration Générale et mutualisation » réunie le 3 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Créations de postes			Coût 2021	Coût année pleine
Grade	Temps de travail	Nombre de postes		
Adjoint administratif	Temps non complet (18/35)	1	Reprise agents SITC : + 57 500 €	Reprise agents SITC : + 115 000 €
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (18/35)	1		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (28/35)	1		
Rédacteur	Temps complet	1		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	+ 2 500 €	+ 6 500 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (14/20)	1	- 4 000 €	- 12 000 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (9.5/20)	1	+ 4 000 €	+ 12 000 €
Attaché territorial	Temps complet	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (28/35)	1	0	0

Suppression de postes				
Grade	Temps de travail	Nombre de postes		
Conservateur de bibliothèque de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1		
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Temps non complet (9/16)	1		
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (17.5/35)	1		
Attaché territorial non permanent	Temps complet	1		

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20210629-602-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-06-2021

Publication le : 29-06-2021 Conseil Communautaire du



Le Président,
Alain Hunault
Alain HUNAUT